



**Devenez  
arti'sain  
partenaire**



**JULIEN PAGIS**  
Conseiller médical en  
environnement intérieur



**NICOLAS ORIEUX**  
Artisan



## Devenez Artisain *partenaire*

ARTI'SAIN est le label sanitaire de référence reconnu en France pour accompagner les entreprises et artisans dans une démarche **plus saine**, un bâtiment moins polluant, des méthodes de travail et l'utilisation de produits **en accord avec le respect de la santé avant tout**.

Imaginé et conçu par un **conseiller médical en environnement intérieur**, diplômé en santé respiratoire et habitat à l'université de médecine et un **artisan doté de 18 ans d'expérience** dans la rénovation, le label ARTI'SAIN crée une véritable passerelle entre le domaine sanitaire et celui de l'artisanat.

# VOUS ÊTES FABRICANT, FOURNISSEUR OU DISTRIBUTEUR de matériaux ou produits *écoresponsables* ?

### MATÉRIAUX BIOSOURCÉ POUR LE BÂTIMENT



### PRODUIT BIO



### FABRICANT DE MEUBLE ÉCO-RESPONSABLE



### PRODUIT COSMÉTIQUE





# 4 BONNES RAISONS DE FAIRE ÉQUIPE AVEC NOUS :



Certifiez vos actions  
et bénéficiez  
d'une **RECONNAISSANCE**  
de vos produits et/ou  
services pour vos clients.



Boostez votre communication  
et **AUGMENTEZ EN VISIBILITÉ**  
auprès de nos artisans.



Intégrer l'annuaire de  
**RÉFÉRENCEMENT** dédié  
aux artisans labellisés selon  
leur domaine d'activité.



Vous **VALORISEZ VOTRE  
IMAGE** et affirmez vos  
convictions, vos valeurs et votre  
engagement pour la santé  
environnementale.



En option, vous pouvez aussi bénéficier d'une  
**INTERVIEW** sur notre chaîne YouTube « **Arti'sain** ».

S'abonner



# DES EXIGENCES REQUISES

Pour devenir Arti'sain partenaire vous devez présenter une gamme de produits ou matériaux dédié à la mise en œuvre de vos engagements environnementaux et sanitaire et répondre aux exigences requise dans un cahier des charges spécifique.

Ces exigences pas essentiellement sur :



- **COMMERCIALISÉ OU DISTRIBUER DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES**

Votre entreprise doit proposer une gamme de produits ou matériaux étiqueter d'un ecolabel dans le respect de la charte arti'sain

- **L'interdiction de diffuser certains produits**

Ceux étiquetés avec l'un des 5 sigles :



- **Avantage spécifique**

Faire bénéficier à nos artisans labélisé de remises et/ou avantages spécifique.( Afficher sur le site Internet dans un espace pro dédié aux artisans)

- **Promouvoir Arti'sain**

Réaliser une campagne d'information commune auprès de vos clients pour les informer de votre nouveau partenariat.



CHIFFRES  
CLÉS



# REJOINGNEZ LA COMMUNAUTÉ ARTI'SAIN

Contact@artisan.fr  
04 51 23 21 98  
www.artisan.fr

56, rue Colière  
69780 MIONS

